

Du vingt-neuf jour du mois de juillet an Deux de la République française, à Neuf heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Marie Bourguignon fille légitime de Joseph Bourguignon âgé de vingt-neuf ans, née à La Garde département du Var le vingt-neuf du mois de Mars mil sept cent soixante-trois profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Marie Bourguignon fille légitime de Jean Bourguignon âgé de vingt-neuf ans, née à La Garde département du Var le vingt-neuf du mois de Mars mil sept cent soixante-trois profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var

Et de Marie Bourguignon âgée de vingt-neuf ans, née à La Garde département du Var le vingt-neuf du mois de Mars mil sept cent soixante-trois profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi les Dimanches vingt sept et dix du mois de juillet an Deux de la République française, et les représentations de remise des actes de naissance des époux et de leur libération des deux de parce de murs de leur future aussi que celles de leur future

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Époux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Bourguignon l'autre Marie Bourguignon

En présence de Joseph Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Cultivateur âgé de soixante-neuf ans  
De Joseph Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Cultivateur âgé de soixante-trois ans  
De Jean Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Mercier âgé de soixante-trois ans

Et de Joseph Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Cultivateur âgé de vingt-neuf ans  
Après quoi, moi Joseph Bourguignon maire de La Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Époux et Témoins, sauf les signatures et le scellé et le scellé

Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon  
Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon  
Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon  
Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon

Du vingt-neuf jour du mois de juillet an Deux de la République française, à Neuf heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Joseph Bourguignon fils légitime de Joseph Bourguignon âgé de vingt-neuf ans, né à La Garde département du Var le vingt-neuf du mois de Mars mil sept cent soixante-trois profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Marie Bourguignon fille légitime de Jean Bourguignon âgé de vingt-neuf ans, née à La Garde département du Var le vingt-neuf du mois de Mars mil sept cent soixante-trois profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var

Et de Marie Bourguignon âgée de vingt-neuf ans, née à La Garde département du Var le vingt-neuf du mois de Mars mil sept cent soixante-trois profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi les Dimanches vingt sept et dix du mois de juillet an Deux de la République française, et les représentations de remise des actes de naissance des époux et de leur libération des deux de parce de murs de leur future aussi que celles de leur future

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Époux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Bourguignon l'autre Joseph Bourguignon

En présence de Joseph Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Cultivateur âgé de soixante-neuf ans  
De Joseph Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Cultivateur âgé de soixante-trois ans  
De Jean Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Mercier âgé de soixante-trois ans

Et de Joseph Bourguignon domicilié à La Garde département du Var profession de Cultivateur âgé de vingt-neuf ans  
Après quoi, moi Joseph Bourguignon maire de La Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Époux et Témoins, sauf les signatures et le scellé et le scellé

Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon  
Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon  
Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon  
Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon Joseph Bourguignon

adhésion

N° 14

Joseph Bourguignon agarrac

N° 15